



Immeuble Canadian Venture
82 Richmond Street East
Toronto (Ontario) M5C 1P1
T: (905) 407-1212
Email: info@canadacarbon.com
Web: www.canadacarbon.com

CANADA CARBON DEMANDE UNE AUDIENCE PUBLIQUE DEVANT LA CPTAQ CONCERNANT LE PROJET DE GRAPHITE MILLER

Toronto, ON, Canada, le 16 octobre 2023 - Canada Carbon Inc. (la « Société » ou « CCB »), (TSX-V:CCB), (FF:U7N1) réaffirme son engagement envers le projet minier de graphite Miller (le « projet Miller »), situé à Grenville-sur-la-Rouge (« GSLR »). Le Projet Miller fournira un minéral essentiel à l'industrie des batteries, contribuant ainsi à la décarbonisation du Québec, à son électrification et à la lutte contre les changements climatiques, un objectif phare des gouvernements québécois et canadien.

Faisant suite à l'émission de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») dans le cadre du projet Miller, la Société souhaite confirmer son engagement continu à mettre le projet en production. CCB aimerait partager les observations suivantes sur le processus de la CPTAQ :

- La Société est consciente qu'à ce stade, il est assez courant que la CPTAQ émette une orientation préliminaire négative dans le but d'inciter le promoteur d'un projet à améliorer son projet dans le cadre du processus;
- L'orientation préliminaire n'a manifestement pas tenu compte de toutes les études disponibles, les données empiriques et les analyses, ainsi que de l'ensemble des mesures d'atténuation ou de protection proposées;
- Dans le cadre de son engagement à la transparence et la collaboration, la société demandera la tenue d'une audience publique pour présenter toutes les études et données susmentionnées aux commissaires et au public, afin que toutes les préoccupations puissent être prises en compte et discutées.

Préoccupations soulevées

En réponse aux préoccupations exprimées par la CPTAQ concernant les répercussions potentielles du projet sur les terres agricoles et les érables à sucre, Canada Carbon a formulé un engagement explicite et sans équivoque dans sa demande soumise à la CPTAQ. Conformément à ce qui a été énoncé dans nos communications antérieures (*voir communiqué du 24 mai 2023*), la Société a élaboré un plan de restauration ambitieux visant une absence de perte nette en ce qui concerne le potentiel acéricole. Pour chaque érable abattu, un nouvel arbre sera replanté. Par ailleurs, des aménagements acérico-forestiers seront intégrés dans les zones forestières préservées dès la première année du projet, ce qui garantira une capacité de production acéricole supérieure à celle qui existe actuellement.

Canada Carbon a déjà réalisé une étude hydrogéologique approfondie afin d'évaluer et de réduire au minimum l'impact sur les ressources en eau essentielles à l'agriculture. La Société anticipe que cette étude

répondra de manière convaincante aux préoccupations de la CPTAQ, attestant d'impacts localisés réduits, sans conséquences négatives sur la nappe phréatique ou les activités agricoles avoisinantes.

La récente position adoptée par la CPTAQ est perçue par la Société comme un jalon constructif dans un processus exhaustif. La volonté de CCB est d'établir une relation collaborative et constructive avec la CPTAQ afin d'intégrer leurs recommandations et de parfaire le projet Miller pour qu'il corresponde harmonieusement avec les ambitions stratégiques du Québec et les aspirations de la communauté de GSLR.

« Les observations formulées jusqu'à présent par la CPTAQ sont subjectives. Canada Carbon est impatient de rencontrer les commissaires et le public pour répondre à toutes les préoccupations soulevées au cours du processus d'examen jusqu'à présent. Depuis la publication de l'orientation préliminaire, de nombreuses déclarations publiques ont été faites, la grande majorité d'entre elles étant complètement infondées. Nous sommes convaincus qu'à l'issue d'une audience publique équitable et ouverte, avec l'analyse objective de toutes les informations disponibles, nous aurons démontré que la société répond, et dans certains cas, dépasse tous les critères d'une demande conforme », a déclaré M. Ellerton Castor, PDG de Canada Carbon.

« Nous comprenons que l'orientation préliminaire de la CPTAQ n'est que la première étape du processus. L'audience publique sera l'occasion d'obtenir des commentaires des parties prenantes afin d'améliorer notre projet », a conclu M. Castor.

Pour plus d'informations sur les activités minières de Canada Carbon, veuillez visiter notre site web à www.canadacarbon.com.

À propos de Canada Carbon Inc.

Canada Carbon Inc. est une société d'exploration minière qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de graphite. La société a acquis deux mines de graphite historiques, les mines Miller et Asbury, situées respectivement à Grenville-sur-la-Rouge et à Notre-Dame-du-Laus au Québec. Canada Carbon s'engage à réaliser son potentiel en tant que producteur de graphite de haute qualité tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

CANADA CARBON INC.

“Ellerton Castor”

Président-Directeur Général

Coordonnées

Demandes de renseignements: info@canadacarbon.com

T: (905) 407-1212

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué de presse contient des déclarations qui constituent des « informations prospectives » (« forward-looking information ») au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs

mobilières. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, sont des informations prospectives et sont fondées sur des attentes, des estimations et des projections à la date du présent communiqué. Toute déclaration qui traite de prédictions, d'attentes, de croyances, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'événements ou de performances futurs (en utilisant souvent, mais pas toujours, des expressions telles que « s'attend à », ou « ne s'attend pas à », « est attendu », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « prévu », « prévoit », « estime », « croit » ou « a l'intention » ou des variantes de ces mots et expressions ou le fait d'affirmer que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent » ou « pourraient » se produire ou être atteints) ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent constituer des informations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations concernant le règlement de la dette. En divulguant les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse, la société a formulé certaines hypothèses. Bien que la société estime que les attentes reflétées dans ces informations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir que les attentes de ces informations prospectives se révéleront exactes. Des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces informations prospectives. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la conformité à de nombreuses réglementations gouvernementales, les lois et réglementations nationales et étrangères ayant un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la société, l'impact du COVID-19 et les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse. Sauf si la loi l'exige, la société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective pour refléter les résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements dans les hypothèses, de changements dans les facteurs affectant cette information prospective ou autrement.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.